

<p style="text-align: center;">CHAMPIONNATS REGIONAUX – C. J. E. S. V. (H & F) à VERRIE (49)- Dimanche 29 Janvier 2012</p>
--

♣ **REGLEMENTATION :**

Impossibilité de doubler Cross court et Cross long s'ils sont organisés le même jour et ce à partir des championnats départementaux.

En cas d'organisation séparée aux départementaux, les Clubs ne pourront en aucun cas faire participer un même athlète au cross court et au cross long lors des Championnats Régionaux.

Si un athlète a doublé (Court et Long) aux championnats départementaux, le club devra impérativement préciser le choix de l'athlète pour les régionaux au plus tard le Mardi 24 janvier sous peine d'une non qualification aux championnats régionaux

♣ **QUALIFICATIONS : propositions de la CSO validées par le Comité directeur**

La liste des qualifiés individuels et par équipes sera mise en ligne sur le Site de la Ligue le Jeudi 12 janvier 2012 à 14 heures, à l'issue de la réunion de C.S.O. du Mercredi 11 janvier 2012. Les représentants des CSO départementales devront être en possession de toutes les informations : résultats des cross court et long, demandes de qualifications exceptionnelles individuelles et par équipes sur les formulaires officiels pour la réunion de qualification du mercredi 11 janvier 2012.

Les clubs auront jusqu'au Mardi 24 janvier 2012 à minuit pour confirmer la participation des individuels (directement sur le Site) et faire par E-mail des modifications de composition d'équipe, (e-mail à : georges.nzahou@lapl.fr).

Le Mercredi 25 janvier 2012 à 18 heures sera mis en ligne la liste définitive des qualifiés. Les modifications ne pourront plus être faites que sur place comme le prévoit le règlement des compétitions.

♥ **QUALIFICATION PAR EQUIPES :**

Si à l'issue des championnats départementaux un club a 4 athlètes qualifiés individuels, il pourra alors compléter à 6 la composition de son équipe pour participer aux championnats régionaux.

Si, à l'issue des championnats départementaux un club a 3 qualifiés individuels et demande une qualification exceptionnelle qui lui est accordée, pour qualifier cette équipe, il ne pourra la compléter que d'un 4^{ème} athlète.

♦ **QUALIFICATIONS INDIVIDUELLES :**

- Courses cadets juniors espoirs hommes et cadettes juniors espoirs seniors vétérans femmes ainsi que le Cross court femmes : seront qualifiés 80% des arrivants des championnats départementaux.

- Course seniors hommes Cross court et long : seront qualifiés uniquement 70% des arrivants aux championnats départementaux.

- Vétérans hommes : seront qualifiés uniquement 50% des arrivants aux championnats départementaux avec un minimum de 50 athlètes par département.

Pour toutes catégories : l'athlète n'ayant pas participé aux championnats départementaux (pour une quelconque raison) et qui ne serait pas intégré par son club dans une équipe qualifiée doit obligatoirement passer par une demande de qualification exceptionnelle.

♣ **QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES :**

Les demandes (pour les individuels et les équipes) devront être formulées sur les imprimés respectifs prévus à cet effet (qui seront insérés dans la plaquette de présentation des régionaux de cross ou en téléchargement sur le site internet de la Ligue). Ces demandes seront motivées et devront être remises **à votre Comité le dimanche 8 janvier 2012 pour étude par la CSO Régionale le mercredi 11 janvier 2012, à 14 heures.**

En préambule des Championnats Régionaux, une course mixte pour les vétérans non qualifiés aux championnats régionaux est organisée sur une distance de 4 km. Aucune inscription sur place.

*** Feuilles de Repêchage » sont téléchargeables sur le site Internet de la Ligue : <http://paysdelaloire.athle.com/asp.net/espaces.home/home.aspx> dans la rubrique « Engagements », dernier délai de retour le mercredi 11 janvier 2012, à 14 heures**

<p align="center">DEMI-FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE à SAINT JEAN DE MONTS (85 - PL) - Dimanche 19 Février 2012</p>
--

GENERALITES

L'intégralité de la réglementation de cette journée se trouve sur le Livret des Règlements Fédéral.

♥ **SELECTION POUR LA DEMI-FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE :**

La liste des qualifiés sera affichée au secrétariat dès la fin de la course du championnat régional. Les réclamations devront être effectuées immédiatement sur place, auprès du Président de la CSO. Les demandes de qualifications exceptionnelles pour les interrégionaux devront impérativement être remises à la CSO régionale, le jour des régionaux.

Nombre d'équipes qualifiées aux demi-finales des Championnats de France :

- Pour les minimes 75% des équipes classées (avec un minimum de 14 équipes PL)
- Pour les cadets juniors 75% des équipes classées
- Pour les seniors et vétérans : répartition par rapport aux résultats de l'année précédente avec une base de 5 équipes qualifiées + un nombre par rapport aux équipes classées dans les 25 premières.
- Aucune équipe 2 n'est autorisée à courir aux championnats interrégionaux (Décision de Conseil Interrégional du 3 octobre 2011).

INTERREGION CENTRE ATLANTIQUE	Centre	Pays de la Loire	Poitou-Charentes
Vétérans	11	21	8
Elite M	12	23	5
Cross Court M	11	22	7
Elite F	12	18	10
Cross Court F	11	17	8

Qualifiés Individuels Hommes et Femmes

- Pour les minimes : 50% des arrivants des Championnats régionaux de chaque Ligue.
- Pour les cadets, juniors et espoirs : 75% des arrivants de la course de chaque Ligue.
- Pour les seniors et vétérans : 50% des arrivants de la course.

CHAMPIONNATS DE FRANCE à LA ROCHE-SUR-YON (85) – Dimanche 4 Mars 2012
--

TABLEAU DE QUALIFICATION PAR EQUIPES

HOMMES						FEMMES			
VE	SE	CC	JU	CA	INTERRÉGION	EL	CC	JU	CA
5	3	3	4	5	CENTRE ATLANTIQUE	3	5	3	3

TABLEAU DE QUALIFICATIONS INDIVIDUELLES

HOMMES							FEMMES					
VE	EL	CC	ES	JU	CA	INTERRÉGION	VE	EL	CC	ES	JU	CA
30	24	20	20	32	28	CENTRE ATLANTIQUE	12	19	16	12	31	32

**CHAMPIONNATS RÉGIONAUX BENJAMINS MINIMES
ANIMATIONS POUSSINS et ECOLE d'ATHLE
à THOUARE (44) - Dimanche 12 Février 2012**

♣ **ENGAGEMENTS :**

Ils devront parvenir sur les formulaires spécifiques qui seront insérés dans la plaquette de présentation du cross (une feuille par catégorie) pour :

**le lundi 6 Février 2012
au Comité 44: athle.cd44@wanadoo.fr**

Feuilles d'engagements à télécharger sur le site :

<http://paysdelaloire.athle.com/asp.net/espaces.home/home.aspx> Rubrique:
Engagements

Les clubs devront engager les athlètes qui souhaitent réellement participer.

Les poussins ne sont pas admis au championnat officiel mais pourront participer aux animations programmées par l'organisateur. Les athlètes licenciés EA (école d'athlétisme) ne sont pas autorisés à participer aux épreuves poussins.

♦ **MODIFICATIONS :**

Elles devront être effectives au moins 1 heure minimum avant le départ de l'épreuve

♠ **CLASSEMENTS PAR EQUIPES :**

Le classement se fera sur 4 athlètes pour une équipe de 6 et ce, dans toutes les catégories. L'équipe 2, sera classée à partir du 7^e athlète.

♥ **RECOMPENSES pour les épreuves de Benjamins et Minimes :**

- **Résultats Individuels :** les 10 premiers par année de naissance rejoindront immédiatement après l'arrivée le podium pour la remise des récompenses,

- **Résultats par Equipes :** les 3 premières équipes seront appelées au podium lorsque les résultats auront été totalement validés (réclamations éventuelles prises en compte).

N° course	Horaires	Catégories	Parcours	Distance
11h00		Ecole d'Athlé Filles	1PB + Arrivée	775m
11h30		Ecole d'Athlé garçons	1 PB + Arrivée	775m
12h00		Poussines Filles	1 GB + Arrivée	1085m
12h30		Poussins garçons	1 GB + Arrivée	1085m
13h00		Benjamins	2 GB + Arrivée	2045m
13h30		Benjamins	1 PB + 2 GB + Arrivée	2695m
14h00		Minimes Filles	1 PB + 2 GB + Arrivée	2695m
14h30		Minimes Garçons	3 GB + Arrivée	3005m
PB : 650m		GB : 960m		Arrivée 125m